

ABONNEMENT.

SAUMUROIS : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 Novembre 1875.

Chronique générale.

L'événement très-important de la journée de samedi a été le dépôt, fait par M. Bardoux, d'un projet de loi fixant au 15 décembre la nomination des 75 sénateurs à vie et la dissolution de l'Assemblée, au 23 janvier les élections sénatoriales, et au 27 février les élections législatives. L'urgence a été demandée; mais il ne sera statué sur cette demande qu'après le vote de la loi électorale.

L'amendement Rive a eu le même sort que celui de MM. Jozon et Rolland; il a été rejeté par 384 voix contre 303.

Le Journal officiel publie une note officielle qui, parlant de réunions récentes, qui furent privées seulement de nom, et où l'ordre, la société et les lois ont été attaquées, dit que le gouverneur de Paris, sur l'avis du conseil des ministres, a résolu d'user désormais des pouvoirs que lui donne l'état de siège pour empêcher le renouvellement de tels abus et interdire toute réunion de nature à exciter le désordre.

Le gros événement du jour est la cession faite par le vice-roi d'Egypte, au gouvernement anglais, de 177,000 actions du canal de Suez, moyennant quatre millions de livres sterling (400 millions de francs), qui constituent presque la moitié de la propriété du canal.

M. Schneider, ancien président du Corps législatif, est mort samedi à Paris. Il était né en 1805 à Nancy. C'est quel-

ques années après 1830 qu'il devint, avec son frère, gérant de l'établissement métallurgique du Creusot. Il fut élu député en 1845, par le département de Saône-et-Loire, et en 1854 fit partie du cabinet « de transition » comme ministre de l'agriculture et du commerce. Il fut de nouveau élu en 1852, au Corps législatif, dont il devint un des vice-présidents en 1857 et 1863.

Depuis 1867, M. Schneider avait été nommé par l'empereur, à l'ouverture de chaque session, président du Corps législatif. Il donna sa démission en 1869, à la suite de la nomination de M. Jérôme David, vice-président, au grade de grand officier de la Légion-d'Honneur, mais il la retira sur une lettre de l'empereur.

Quand la Chambre eut recouvré le droit d'élire son président, M. Schneider fut rappelé à ces fonctions à une très-forte majorité.

M. Schneider ne sera pas enterré à Paris, quoiqu'il soit décédé en son hôtel de la rue Boudreau. Son corps sera transporté au Creusot, où seront célébrées les funérailles mardi matin.

Voici, paraît-il, quel serait l'ultimatum du centre droit, pour la nomination des 75 sénateurs :

Vingt sièges seraient accordés au centre gauche; dix à la gauche républicaine, au sein de laquelle on choisirait notamment : MM. Duclerc, Victor Lefranc, Vacherot, Marc Dufraisse. Quant à l'union républicaine, elle serait complètement exclue. Les quarante-cinq sièges restés vacants seraient partagés entre les groupes de la droite, au prorata de leur importance numérique.

Le centre gauche a péremptoirement refusé de traiter sur ces bases. Il estime que l'Union républicaine ne doit pas être sacrifiée et que tous les éléments, sans exception, de la majorité du 25 février, doivent être représentés dans la liste des 75 sénateurs.

C'est là une prétention qui ne peut pas ne

pas être admise par la fraction du groupe Lavergne qui se rapproche le plus du centre gauche, et on croit savoir, en effet, que les députés les plus libéraux de la réunion Lavergne sont décidés à voter pour la plupart des noms qui figureront sur la liste de gauche.

Le discours de Belleville est encore l'objet des conversations dans les couloirs. On critique violemment les mesures tardives prises par M. Buffet.

Le Gaulois, l'Ordre et le Pays ont été saisis jeudi soir pour avoir publié le discours que M. Paul Granier de Cassagnac avait prononcé dans une réunion privée à Belleville.

Le discours était connu depuis deux jours; le Gaulois l'a publié avant même le Pays, dont M. de Cassagnac est le rédacteur en chef. La police n'a opéré sa saisie qu'à sept heures du soir, après le départ des courriers, et lorsque la vente sur la voie publique était terminée par les journaux du matin et déjà fort avancée pour les journaux du soir.

Nous n'avons pas à nous prononcer de nouveau sur ces mesures; nous avons assez souvent exprimé notre opinion à cet égard. Mais les journaux bonapartistes auraient tort de se plaindre. Ils ont eu le temps de faire tout le bruit désiré autour de la baraque de Belleville; ils ont pu, pendant deux jours, vaquer librement aux soins de leur propagande, et les brèves sentences de l'état de siège ne les ont pas atteints.

C'est là un précédent qu'il nous paraît utile de noter dans l'intérêt général de la presse menacée de rester soumise au régime de l'état de siège; car il nous souvient qu'il fut un temps où le gouvernement réfléchissait moins avant de frapper, et où il frappait plus fort. M. de Fourtou n'a pas délibéré avant de suspendre l'Union, entre autres.

Pour être justes, nous devons constater que l'Ordre, le Gaulois et la Liberté ont fait

quelques réserves sur certains points du discours de Belleville; le Soir est le seul journal bonapartiste qui blâme les tendances de M. Paul Granier de Cassagnac, et lui reproche « de caresser les mauvais instincts de la foule et de lui faire entrevoir une terre de Chanaan qu'elle ne peut atteindre qu'après une révolution. »

OBSERVATION DU DIMANCHE.

Service dans les gares de marchandises.

La Gazette du Midi, journal de Marseille, vient de publier, sur l'intéressante question de la fermeture des gares de marchandises le dimanche, une note aussi recommandable par la force des considérations qui y sont développées que par les intentions qui l'ont inspirée. Elle a pour auteurs un groupe de catholiques marseillais.

Cette question a déjà été agitée de divers côtés. Les chambres de commerce de Lyon et de Montpellier, l'une après l'autre, ont sollicité le ministre des travaux publics d'adopter la mesure dont il s'agit, et qui rentre entièrement dans ses attributions. Plusieurs associations catholiques, à l'exemple, il faut le dire, d'une société protestante suisse, l'ont réclamée hautement.

La presse catholique ne saurait déployer trop de zèle et de persévérance à seconder ses efforts et à se faire l'écho des plaidoyers en faveur de cette réglementation. Nous ne voyons pas de moyen plus efficace et, en même temps, plus facilement applicable d'obtenir un premier et important succès pour la grande cause du repos dominical.

Tandis que dans les pays les plus industriels, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, l'exploitation des chemins de fer cesse presque entièrement le dimanche, tout se passe, ce jour-là, dans nos gares et sur nos lignes ferrées, comme les autres jours. Il n'y a de différence que l'heure de la fermeture des gares de petite vitesse, où la réception et la livraison des marchandises cesse à midi. Cela se traduit, en dépit du Concordat et de la loi, par la nécessité où sont réduits 180,000 ouvriers de vivre éloignés de toute pratique religieuse.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MOUCHERONNE.

(Suite.)

Ces paroles tombèrent douloureusement sur le cœur de la Moucheronne, et elle regarda avec stupeur son enfant d'adoption. François Moucheron ne resta qu'un moment sous le coup de la surprise; puis, haussant de pitié les épaules, il dit à sa femme :

— Ne te chagrine pas, la mère, ce n'est pas lui qui parle, c'est le vin; il se sera trouvé avec des vauriens qui l'auront fait boire; qu'il aille se mettre au lit, nous causerons demain.

— J'ai toute ma raison ce soir, répliqua sèchement le jeune ouvrier, et demain nous n'aurons plus rien à nous dire; la preuve, c'est que je vous rapporte la clef du laboratoire.

— Tu veux nous quitter ?

— Le compagnon a besoin de savoir comment on travaille chez les autres.

— Tu ne le laisseras pas partir ! s'écria la Moucheronne.

— Si fait, répondit le teinturier, maîtrisant son indignation; qu'il s'en aille, puisqu'il est assez lâche et assez ingrat pour vouloir désertir la maison où, pendant quatorze ans, il a eu sa part du pain de la famille. Je vais sur-le-champ lui régler son compte.

— Ça ne presse pas tant que ça, répliqua Jean Bellavoine, impatient de se voir dehors; j'envierai quelqu'un chercher ici mes nippes et mon dî.

Dès qu'il fut sorti, la Moucheronne tout en larmes s'avança vers la porte pour le rappeler; son mari lui barra le chemin.

— Laisse-le aller chercher son malheur peut-être; d'ailleurs, quand il aura vu assez de pays, il nous reviendra.

II.

Malgré le calme apparent de François Moucheron, sa nuit fut mauvaise, la Moucheronne n'en eut pas une meilleure. Sans doute cette bonne âme ne regrettait pas les soins maternels que, durant tant d'années, elle avait donnés à l'ingrat; mais elle s'affligeait d'en être si mal payée :

« Après tout, se dit-elle, je n'ai peut-être que ce que je mérite; Dieu me punit d'avoir aimé celui-là autant que mes propres enfants... »

Cette pensée l'amena à accepter la blessure faite à son cœur et à en souffrir sans se plaindre.

Quant au maître de Jean Bellavoine, il fut loin

de se montrer le lendemain aussi indifférent au départ de son élève qu'il avait semblé l'être la veille. Le pressentiment d'une trahison, à laquelle il n'avait pas songé d'abord, lui donna tour à tour le transport au cerveau pendant ses longues heures d'insomnie, et le cauchemar dans ses courts moments de sommeil.

« Ce misérable enfant que nous avons recueilli et à qui j'ai appris mon métier, pensa-t-il, n'a voulu me quitter que pour aller livrer à un autre le secret de mon père; c'est l'honneur de ma maison qu'il emporte, c'est le pain de mes enfants qu'il me vole; à qui a-t-il été les vendre ? »

Bourrelé d'inquiétude, la tête en feu, la fièvre au sang, le brave homme en se levant hésitait entre deux partis à prendre : se mettre à la recherche du déserteur jusqu'à ce qu'il le rencontrât, et, lorsqu'il l'aurait trouvé, lui dire, s'il en était temps encore : « C'est l'appât du gain qui t'a fait partir; je comprends cela, je te pardonne. Reviens à la maison; tu n'y étais que le premier compagnon, tu y seras le second maître; je te fais mon associé en attendant que je te nomme mon gendre. » L'autre parti était plus violent : il n'allait à rien moins qu'à porter plainte en justice pour abus de confiance, et à faire condamner Jean Bellavoine comme voleur.

La première intention cadrait mieux avec la douceur naturelle de son caractère. Aussi, sa

femme, confidente de toutes ses pensées, n'eut-elle pas de peine à lui persuader que c'était à celle-ci qu'il devait s'arrêter. Elle ne mit qu'une restriction dans les avantages qu'il se proposait d'offrir à Jean Bellavoine pour le décider à reprendre sa place dans la maison.

— Promets-lui qu'il sera ton associé, et même, s'il l'exige, signe cette promesse, dit la Moucheronne; mais ne lui parle pas de notre fille, nous ne sommes pas assez sûrs que celui qui a pu être pour nous un mauvais fils sera pour elle un bon mari.

Le teinturier du Pecq croyait savoir où diriger ses recherches; il s'était rappelé que, par deux fois, déjà un confrère de Paris avait débouché des ouvriers de la maison Moucheron, dans le vain espoir d'apprendre de ceux-ci le fameux secret de la teinture en bleu.

Il se mit donc en route pour Paris; mais il n'était pas encore à la moitié du pont où, du pas de sa porte, la Moucheronne le suivait des yeux pour lui renouveler de loin son vœu de bonne chance, qu'il savait déjà que son voyage à Paris était inutile.

— C'est votre apprenti que vous allez chercher ? lui dit un voisin, qu'il venait de rencontrer et à qui il avait brièvement raconté le départ de Jean Bellavoine; je peux vous dire où il est.

Et, la main tendue vers l'autre côté de la Seine,

Les auteurs de la note dont nous parlons, et qui n'est que l'heureux développement d'une pensée déjà souvent exprimée dans les congrès catholiques français, ne réclament pas que la France imite, du premier coup, les nations protestantes. Il ne serait pas sage de prétendre à bouleverser brusquement des habitudes établies. On se borne donc à demander que les gares de petite vitesse demeurent fermées toute la journée du dimanche.

Voici d'ailleurs la formule de la proposition dont les auteurs de la note se font les défenseurs :

« Les gares seront fermées les dimanches et jours fériés tant à la réception qu'à la livraison des marchandises à petite vitesse. Les délais d'expédition seront augmentés de vingt-quatre heures, quand le jour qui suivra celui de la remise en gare se trouvera être un dimanche ou un jour férié. Les délais de livraison seront également augmentés de vingt-quatre heures quand le jour de livraison tombera un dimanche ou jour férié. Dans ce dernier cas, le délai fixé pour la perception des droits de magasinage sera augmenté de vingt-quatre heures. »

Cette disposition modifierait l'article 13 de l'arrêté ministériel du 12 juin 1866, qui règle les heures d'ouverture et de fermeture des gares de marchandises.

Cette mesure aurait pour résultat immédiat de rendre à 30,000 ouvriers la liberté d'observer le repos dominical ; ses conséquences indirectes seraient plus considérables encore, car elle suspendrait tout le mouvement commercial dont les chemins de fer sont le centre.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 7 juin 1874, où fut discutée la proposition du baron Chaurand, relative au repos du dimanche, le ministre des travaux publics, M. Caillaux, fit observer que l'administration a les pouvoirs suffisants pour remédier aux principaux abus, notamment en ce qui concerne le service des gares de petite vitesse. Ce n'est qu'en raison de cette déclaration et des promesses qui l'accompagnaient que l'Assemblée crut devoir rejeter, comme inutile, le projet qui lui était proposé.

Pourtant rien n'a été fait, et rien ne sera fait que sous la pression de l'opinion publique. Il faut donc s'adresser à celle-ci, comme l'ont fait les auteurs de la note insérée dans la *Gazette du Midi*, et la solliciter de se manifester, soit par les pétitions des Chambres de commerce, soit par la voie de l'initiative parlementaire.

De toutes les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet, il résulte avec évidence qu'aucune objection à la mesure proposée n'est sérieuse.

Rien donc ne s'oppose à son adoption ; rien, si ce n'est une sorte de respect humain administratif, tenu en échec par les passions anti-religieuses.

Il faut aller au secours de cette faiblesse et stimuler une bonne volonté inerte ou chancelante, en rappelant à qui de droit qu'il est aisé de se défendre contre les criaileries athées sur tout ce qui touche à la liberté du dimanche. Il suffit de répondre à certains hommes qui se donnent pour si ardents apôtres de la dignité humaine et si chauds avocats de la diffusion des lumières et du bien-être des classes ouvrières, que la suppression forcée du jour de repos est un des moyens d'abrutissement les plus dangereux, et le plus scandaleux effet de la

doctrine inavouée de l'exploitation de l'homme par l'homme. — F. RENARD. (Union.)

Depuis quelques années, le prix de l'argent baisse constamment ; la perte de l'argent lingot varie de 52 fr. à 60 fr. par mille francs en sous, du prix de l'argent monnayé (environ 5 1/2 à 6 p. 0/0), de telle sorte que l'homme qui possède un sac d'écus de mille francs ne possède en réalité qu'une valeur intrinsèque de 945 à 950 fr.

Cette baisse est préjudiciable au commerce en ce sens que si le négociant qui a besoin d'envoyer des espèces au dehors pour acheter des marchandises, envoie un sac de mille francs, ce sac de mille francs ne lui sera compté à l'étranger que pour 945 fr. ; il perdra la différence. Elle est préjudiciable au pays en ce sens que son stock monétaire est déprécié d'autant, et que si jamais il veut démonétiser l'argent (et le fait est inévitable dans un avenir prochain), le Trésor perdra toute la différence.

Voulant y mettre un terme et faire indiquer, au moins indirectement, par l'Assemblée, quelles doivent être à l'avenir les bases de notre système monétaire, M. Clapier a présenté une proposition de loi qui a pour but d'adopter l'or comme étalon unique et de restreindre l'usage de l'argent à l'usage des monnaies d'appoint.

La proposition de M. Clapier est ainsi conçue :

« La masse des écus qui seront frappés en France en 1876 ne pourra dépasser 60 millions de francs, y compris les bons de monnaie émis sur le contingent éventuel de cet exercice. Les délégués français ne pourront en aucun cas consentir à ce que la limite proportionnelle à cette somme soit dépassée par les puissances intervenues à la convention de 1865. »

Etranger.

PROCLAMATION DU ROI CHARLES VII.

A la veille des luttes suprêmes qui vont s'engager de nouveau dans le Nord de l'Espagne, Charles VII a voulu adresser à son armée une parole d'héroïque confiance.

Voici la traduction du texte officiel de la proclamation, envoyée de Durango aux volontaires de l'armée du Nord.

Rapprochée de la lettre à don Alfonso, on verra, par cette proclamation, que le roi est inébranlable dans le patriotisme qui a dicté cette lettre et dans la constance qui dicte la seconde. Le roi se montre plus calme et plus assuré que jamais de son triomphe.

A MON ARMÉE DU NORD.

« Volontaires !

« Je vous adresse ma parole sous l'impression d'une vive allégresse. L'heure si désirée par nous tous a sonné ; nous sommes à la veille de grandes batailles.

« La révolution, commandée par un

prince rebelle de ma famille, va tenter son dernier effort pour nous subjuguier. Devant l'inutilité de tous les moyens auxquels ils ont eu recours, depuis les plus cruels jusqu'aux plus vils et plus hypocrites, nos ennemis prétendent aujourd'hui nous écraser sous le nombre de leurs bataillons. Ils ne connaissent pas notre force : des âmes avilies ne comprendront jamais le courage de la foi qui nous rend invincibles. Souvenez-vous du passé.

« Le 2 mai 1872 je me présentais à vous, accompagné seulement de dix-huit hommes, qui pour toute arme n'avaient que leurs bâtons de montagnards : deux jours après vint le désastre d'Orequeta, et je repassai la frontière vaincu, mais non découragé ; jamais je n'ai perdu la confiance en Dieu et en mon droit. Le 16 juillet 1873, j'entrai de nouveau en Espagne ; vous étiez jaloux de combattre, et j'accourus pour combattre à vos côtés.

« Manera, Monte Jurra, Somorostro témoignèrent de votre indomptable valeur : les hauts faits d'Abarzuza étonnèrent tout le monde. A Lacar, le prince rebelle dut fuir précipitamment et les ossements de ses soldats couvrirent nos collines. A Choritoquieta et à Lumbier vos bras se sont lassés de frapper ; partout, enfin, la fortune vous a suivis comme une esclave soumise. Eh bien ! à des cœurs ainsi éprouvés, il ne faut pas cacher la vérité : votre courage grandira à mesure qu'augmenteront les dangers.

« Madrid va déchaîner sur ces provinces cent mille, deux cent mille hommes peut-être. Qu'ils viennent ! Avec des soldats comme vous on ne compte les ennemis qu'après la victoire. Qu'ils viennent ! Leur féroce impétuosité se brisera contre vos poitrines comme les vagues de la mer en furie se brisent contre le rocher immobile. Nous aurons des jours terribles, des jours de suprême amertume. En avant ! le triomphe définitif est pour nous.

« Dans les moments d'épreuves, trempez vos âmes dans le souvenir de vos propres gloires et des gloires de vos ancêtres. Jamais il n'y eut en eux un semblant de faiblesse. Au commencement de la sanglante guerre contre le capitaine du siècle, les forteresses, la cour, les villes, tout était au pouvoir de l'envahisseur. Et cependant nos pères se levèrent sans armes et luttèrent jusqu'à ce que les aigles françaises, blessées à mort, repassèrent les Pyrénées d'un vol chancelant pour aller mourir à Sainte-Hélène.

« L'Espagne entière fit tomber Napoléon. Vous seules, barrières de la révolution en Europe, vous avez, de la pointe de vos baïonnettes, renversé le trône étranger d'Amédée de Savoie, cette éternelle tache pour les monarchistes espagnols ; la république athée, cet affront pour les cœurs catholiques ; la dictature inepte, cette honte pour de fiers citoyens.

« Alphonse tombera de même. En vain la tempête révolutionnaire éclatera sur nos têtes : la foudre qui menace les édifices se brise impuissante contre l'aiguille qui les protège.

« Je suis calme, tranquille, inaltérable, comme il convient à un Espagnol, comme il convient à un soldat. Imitez-moi. Si les jours que je vous annonce viennent, ne serez sans crainte le qu'importe des héros de 1808 : un revers ne sera que le prélude d'une lutte nouvelle. La constance, c'est la victoire.

« Ceux qui cherchent à vous faire faiblir, méprisez-les ; ceux qui essaieraient de semer le doute et la méfiance, dénoncez-les à vos chefs pour qu'ils soient punis. Et, en cœur en l'élevant à Dieu pour qui nous combattons et qui, une fois de plus, étendra sa main puissante et réduira à néant nos orgueilleux ennemis.

« Des manœuvres malheureuses ont rendu stériles les fatigues de nos frères de Catalogne et du Centre ; mais bientôt dans leurs abruptes montagnes résonnera de nouveau le cri de *Desperta ferro* et sur leurs sommets flottera de nouveau notre drapeau sans tache.

« Les autres provinces s'agitent pour nous aider, elles ont eu des preuves récentes de notre abnégation et de notre patriotisme.

« Volontaires, en avant ! De grandes souffrances nous attendent : la faim, le froid, la nudité, la fatigue. Je les partagerai avec vous. Les grandes causes exigent d'immenses sacrifices. Mais nous vaincrons, je vous l'assure.

« Volontaires, par votre constance, vous sauvez les saintes croyances de nos pères, vous sauvez l'Espagne, vous sauvez la monarchie, vous sauvez nos antiques libertés.

« Volontaires, au combat ! et pensez que si, vivants, la couronne des héros doit ceindre nos fronts, la palme glorieuse des martyrs couvrira la tombe de ceux qui mourront sur les champs de bataille en combattant pour leur Dieu, leur Patrie et leur Roi !

« Votre roi et général,

« CARLOS. »

« Quartier royal de Durango, 23 novembre 1875. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Décidément, nous sommes en plein hiver ; depuis quelques jours, le froid est très-vif et le thermomètre descend souvent au-dessous de zéro. Hier matin, une légère couche de grésil avait blanchi nos toits. Nous disions l'autre jour que la première neige de l'année avait paru mardi dernier à Saumur ; le lendemain, elle est tombée, en Maine-et-Loire, à Pouancé et sur une partie du canton. Dans la ville même, elle a atteint par endroits une hauteur de 44 centimètres.

A Nantes, la neige, par moment assez épaisse, est tombée, avant-hier samedi, pendant toute l'après-midi.

La nuit suivante, elle a tombé en assez grande abondance pour étaler sur les toits le manteau blanc des hivers rigoureux, dit

il lui montra la maison de son concurrent.

A l'idée que c'était pour aller enrichir un rival, un ennemi, que son apprenti l'avait quitté, François Moucheron eut un éblouissement ; il vit rouge, et fit rapidement quelques pas dans la direction qu'on lui avait montrée, en brandissant dans le vide son bâton de voyageur ; mais aussitôt il s'arrêta chancelant, ses jambes se mirent à trembler si fort que son voisin fut obligé de le soutenir pour qu'il lui fût possible de marcher jusque chez lui, où il se laissa machinalement ramener.

Chemin faisant, il murmura d'une voix saccadée ces paroles bâchées par la suffocation : « Je le tuera ! je le tuera ! »

Arrivé à son logis, il tomba lourdement sur une chaise en répétant une dernière fois : « Je le tuera ! » puis, affaissé sur lui-même, la tête courbée, les bras pendants, il demeura silencieux et comme anéanti.

Après qu'il eut appris à la Moucheronne, épouvantée de l'état de son mari, la cause de l'accident, le voisin lui dit en la quittant :

« Veillez bien sur votre homme quand les forces lui reviendront ; car il est capable de faire un mauvais coup ! »

Ce n'est pas seulement à la femme du teinturier que le voisin dit cela, mais à tous ceux qu'il rencontra sur son chemin, les arrêtant pour leur raconter ce qu'il venait de voir et d'entendre ; si

bien que le jour même, dans tout le voisinage, on disait, non pas comme supposition : « François Moucheron est capable de faire un mauvais coup » ; mais affirmativement : « Il fera un mauvais coup. »

Ce propos, qui traversa la Seine, arriva aux oreilles de Jean Bellavoine et le rendit fort inquiet.

Cependant, le lendemain, remis en possession de lui-même, grâce aux soins et aux exhortations de sa femme, le maître si indignement trahi en revint à sa première idée : la plainte en justice. Il dut y renoncer ; car, ayant consulté à ce propos un ancien huissier de Paris retiré au Pecq, celui-ci lui fit observer que comme il ne pourrait fournir à l'appui de sa plainte ni contrat régulier, ni même une simple convention signée, son apprenti, que la reconnaissance pouvait seule retenir près de lui, serait indubitablement déclaré libre par le tribunal, l'ingratitude n'étant pas au nombre des crimes punis par le Code pénal de la justice humaine.

Convaincu qu'il ne gagnerait rien à poursuivre judiciairement l'ingrat, François Moucheron reprit son laborieux train de vie.

Si la maison où travaillait le déserteur eût été située ailleurs qu'à cet autre bout du pont qui lui faisait face, il eût sans doute, avec le temps, senti faiblir sa colère ; mais comme il ne pouvait aller et venir dans son intérieur ou sortir de chez

lui sans que forcément son regard se tournât du côté de la rivière, cette vue renouvelait, aussi violente que le premier jour, sa juste indignation contre Jean Bellavoine. Il ne disait plus : « Je le tuera ! » mais il répétait à qui voulait l'entendre : « Ça ne peut pas être fini ainsi pour lui ; bien sûr il lui arrivera malheur ! »

Trois mois plus tard, cette prophétie, qu'on pouvait considérer comme une menace et dont quelques amis avaient eu soin d'informer celui qu'elle intéressait, fut accomplie.

Un jour, des terrassiers, qui travaillaient dès le grand matin dans le bois du Vésinet, entendirent deux coups de feu tirés simultanément, mais à grande distance l'un de l'autre.

Curieux de s'assurer s'il s'agissait de duel ou de chasse, ils coururent au plus près de l'endroit où la double détonation avait attiré leur attention.

Ils n'aperçurent ni adversaires, ni chasseurs ; mais en prêtant l'oreille ils entendirent de sourds gémissements sortir d'un fourré du bois ; ils s'y enfoncèrent, et virent gisant et se tordant sur le sol l'ancien apprenti de François Moucheron.

D'abord ils le devinèrent plutôt qu'ils ne le reconnurent. Sa face, criblée d'une volée de grains de plomb qu'il avait reçue en plein visage, saignait par toutes ses blessures.

Après déclaration faite à l'autorité et procès-verbal dressé, sans que le blessé eût été en état

d'entendre l'interrogatoire de l'officier municipal, on l'emporta sur une civière à l'hôpital de Saint-Germain.

Pour y arriver, il fallait longer le pont, traverser le Pecq, et par conséquent passer devant la maison de François Moucheron.

Le maître et les ouvriers de l'établissement rival, qui accompagnaient la civière, ordonnèrent aux porteurs de s'y arrêter, et, ameutant la foule, ils crièrent :

« C'est là qu'il est, l'assassin ; qu'il ose donc se montrer ! »

La Moucheronne, qui ne pouvait se douter que ces vociférations étaient à l'adresse de son mari, vint sur sa porte suivie de ses deux jeunes filles. Quand, brusquement interpellée, elle eut répondu — ce qui était vrai — que François Moucheron était parti à la pointe du jour pour Chatou, il s'éleva une si effroyable clameur que les enfants se cachèrent dans les plis de sa jupe.

(La suite au prochain numéro.)

L'Espérance du peuple. Cette première neige a été bientôt fondue; hier, le froid était un peu moins vif que la veille.

L'Union, de Paris, parle ainsi d'un mariage célébré en notre ville il y a peu de jours :

« Jeudi dernier a eu lieu à Saumur le mariage de M^{lle} Thérèse de Wall avec M. Edouard de Sainte-Marie, neveu de M. le baron de Sainte-Marie (du Calvados). Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Arthur de Wall et Jamet, oncles; pour le marié, MM. de Boispréau et Gontrand de Sainte-Marie, cousins.

« M^r l'évêque d'Evreux a daigné venir à Saumur pour donner la bénédiction nuptiale aux jeunes époux.

« Un grand nombre des personnes les plus honorables de la ville et des environs, MM. les officiers et écuyers de l'Ecole de cavalerie ont saisi cette occasion de donner à la famille Jamet une marque d'intérêt et à M. le vicomte de Wall, ancien officier de l'Ecole établi depuis vingt-cinq ans dans la ville, une marque d'estime pour son honorable caractère et ses éminents services. »

On sait que les hommes appelés par leurs numéros à servir dans la marine ont le privilège, après leur temps d'activité, de ne rester que deux années au lieu de quatre dans la réserve. Le ministre de la marine demande que le terme de quatre ans soit maintenu; mais les hommes passeraient aussitôt dans la réserve de l'armée territoriale. Le motif invoqué est qu'au début d'une guerre, les marins de l'inscription maritime sont pour la plupart au large, soit sur les bâtiments de commerce, soit sur les bateaux de nos grandes pêches. Mais les réserves du recrutement sont immédiatement sous la main.

Il importe donc de les conserver quatre années.

ÉLAGAGE DES HAIES ET ARBRES.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, les arbres, les branches et les haies qui avanceraient sur le sol des chemins de grande communication et d'intérêt commun seront élagués à l'aplomb des limites de ces chemins, à la diligence des propriétaires, fermiers ou locataires, avant le 10 février prochain, terme de rigueur.

Il est enjoint auxdits propriétaires, fermiers ou locataires, d'abattre, dans le même délai, les arbres qui pencheraient sur la voie publique, de manière à l'embarrasser ou à nuire à son assèchement.

Il est, en outre, ordonné aux riverains des chemins de grande communication et d'intérêt commun, de couper et de recéper, à la même époque, les racines qui s'étendent dans les fossés ou sur le sol de ces chemins.

Rouillier, charpentier à la Chapelle-du-Genet, était dimanche à l'affût. Voulant traverser une haie, il glissa d'abord son fusil par une ouverture. Quand il le retira, la gâchette fut accrochée par une branche et le coup partit. Le malheureux reçut la charge en pleine poitrine et tomba mort.

Il laisse cinq petites filles en bas âge.

La Patrie rapporte que, d'après les instructions du ministre des travaux publics, les ingénieurs de la navigation font en ce moment des études sur les moyens les plus propres à prévenir les inondations des divers cours d'eau de la France.

Jusqu'à ce jour, aucun système ne paraît prévaloir. Les ingénieurs proposent, pour arrêter les crues subites qui surviennent à certaines époques de l'année, les canalisations, les constructions de digues, etc. Enfin, pour certains fleuves, tels que la Loire, il serait question de construire, de distance en distance, des sortes de lacs artificiels de grande étendue.

Lorsque toutes les études auront été terminées, l'administration les soumettra au conseil général des ponts-et-chaussées et elles resteront annexées à une proposition de crédit qui sera adressée à la future Assemblée.

Toutefois, comme il s'agit ici d'opérations considérables et qui se chiffrent par dizaines de millions, nous croyons savoir que l'intention du ministre des travaux publics serait de répartir la dépense sur plusieurs exercices.

On prépare dans les préfectures l'application de la loi qui alloue une augmentation de traitement aux instituteurs, dont le traitement est inférieur au minimum de 800 francs.

D'après les états fournis par les préfectures, l'application de cette loi augmentera de 3,600,000 francs les dépenses du budget de l'instruction publique. Or le budget de l'Etat ne pouvant disposer sur ce point que d'un crédit de 4,200,000 francs, le reste, soit 2,400,000 francs, sera à la charge des départements et des communes.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« Parmi les réformes que réclame notre enseignement supérieur et dont l'Assemblée nationale a reconnu l'urgence dans la loi du 12 juillet 1872, mon intention a été particulièrement appelée sur la nécessité d'assurer aux Facultés des sciences et des lettres le personnel d'élèves réguliers qui leur a manqué jusqu'ici. Il m'a paru que le moyen le plus efficace d'atteindre ce résultat consisterait à créer un certain nombre de bourses données par voie de concours à des candidats à la licence. Une pareille institution aurait le double avantage de développer l'action scientifique de nos Facultés et de rendre plus facile le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire.

« Les départements et les villes qui subventionnent des lycées et des collèges auraient donc un intérêt immédiat à faciliter à un certain nombre de jeunes gens se destinant à l'enseignement les moyens de compléter auprès de nos Facultés leur éducation scientifique ou littéraire; ils s'associeraient par là même aux efforts qui sont tentés de toutes parts pour développer la haute culture intellectuelle.

« Les intérêts élevés qui sont ici engagés ne sont point indifférents, j'en suis assuré, monsieur le préfet, au conseil général et aux municipalités du département que vous administrez. Je vous serai donc obligé d'appeler l'attention de ces assemblées sur les avantages de la mesure dont je poursuis l'adoption.

« Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire et de me faire connaître, le plus tôt qu'il vous sera possible, les intentions du conseil général et des municipalités auxquelles vous aurez cru devoir faire des ouvertures. »

Les vins nouveaux. — Le temps n'est pas très-favorable aux vins nouveaux, qui opèrent péniblement leur seconde phase de fermentation. Déjà, certains correspondants de journaux vinicoles ont avancé que les vins n'auront pas la qualité qu'on leur prédisait il y a quelque temps.

Nous croyons que ces insinuations sont au moins prématurées, et qu'en cas de belles gelées au mois de décembre, les vins nouveaux peuvent acquérir les qualités qu'on les a jugés capables d'atteindre au moment du cuvage. Le monde est plein de gens qui voient les choses de trop loin, comme de gens qui ne les voient pas même lorsqu'elles arrivent.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Il paraît qu'on peut s'empoisonner en mangeant des perdrix à cette époque de l'année ou tout autre oiseau se nourrissant surtout du blé actuellement jeté en terre comme semence. Des cas d'empoisonnement de ce genre se sont, dit-on, présentés.

En voici l'explication : Beaucoup de cultivateurs emploient les sels de cuivre pour la conservation des grains qu'ils veulent ensemençer; les perdrix recherchent ces grains, les absorbent et accumulent ainsi dans leurs tissus une dose de cuivre qui, bien qu'insuffisante pour les tuer elle-mêmes, peut cependant occasionner de graves inconvénients aux personnes qui font usage de leur chair.

Les feux dans les champs. — Il est bon de rappeler qu'aux termes du Code pénal (art. 458) il est défendu d'allumer du feu dans les champs à moins de 100 mètres d'une maison, sous peine de prison. Un sieur Lambert, qui a été condamné pour ce fait par le tribunal de simple police de Sèvres, soutenait qu'il n'y avait lieu à condamnation que dans le cas d'incendie.

Le jugement porte, au contraire, qu'il y a contravention par le fait seul d'allumer du feu à moins de 100 mètres d'une habitation, qu'il y ait incendie ou non.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 28 novembre 1875.

Versements de 59 déposants (10 nouveaux), 10,167 fr. 50 c.
Remboursements, 6,694 fr. 23 c.

Variétés.

HISTOIRE DU PAVAGE.

Un journal rappelle les divers modes de pavages qui ont tour à tour prévalu dans les grandes villes, et les nombreux systèmes qu'on a successivement proposés pour remplacer la chaussée pavée ou pour remédier à ses inconvénients.

Carthage, s'il faut en croire l'historien Isidore, est la première cité antique qui ait été pavée : *Primum autem Pœni dicuntur lapidibus stravisse.* Mais il ne nous dit pas de quelle sorte de pierres les Carthaginois faisaient usage. Les Romains ont employé les roches volcaniques dans le pavage de leurs routes; et l'on suppose que l'intérieur de Rome était pavé de la même manière. Paris ne commença à être pavé qu'en 1485, sous Philippe-Auguste. « En ce temps-là, dit Rigord, le roi, occupé de grandes affaires et se promenant dans son palais royal (aujourd'hui Palais-de-Justice), s'approcha des fenêtres pour se distraire par la vue de la Seine. Des voitures, traînées par des chevaux, traversaient alors la cité et, remuant la boue, en faisaient exhaler une odeur insupportable.

Le roi ne put y tenir et conçut dès lors un projet très-difficile, mais très-nécessaire : il convoqua les bourgeois et le prévôt de la ville et, de par son autorité royale, leur ordonna de paver, avec de fortes et dures pierres, toutes les rues et voies de la Cité. »

Le 10 février 1832, en creusant la tranchée de l'égoût de la rue Saint-Denis, on a trouvé deux anciennes voies : l'une qui, enfoncée à environ 19 centimètres au-dessous du sol, était pavée avec de larges blocs de pierres et quelquefois de grès; c'est l'ancien pavé de Philippe-Auguste; l'autre, plus enfoncée, à environ 9 centimètres de la première, était recouverte par un cailloutis : c'est l'ancienne voie romaine du temps des empereurs.

Les pavés que l'on emploie aujourd'hui à Paris proviennent de Bellay, de divers coteaux de la vallée d'Yvette, de la vallée de l'Oureq, de Marcoussis, de Fontainebleau, etc.

Les ports sont généralement pavés avec de la meulière, afin d'exposer une surface résistante aux pieds des chevaux et de faciliter le débardage des bois. Quelques villes de province, entre autres Châteauroux, sont pavées de la même façon; d'autres, en assez grand nombre, sont pavées avec des cailloux roulés.

Florence, Naples et les villes du Midi de l'Italie sont pavées, comme l'ancienne Rome, en roches volcaniques.

En Hollande, où manquent le grès et la pierre, toutes les rues sont pavées avec des briques. Il en est de même à Venise.

Les Anglais ont essayé d'employer la fonte pour le pavage de leurs rues, puis le caoutchouc. Ce dernier mode de pavage est excellent pour les écuries. Il empêche les exhalaisons d'amoniaque de s'élever de l'urine corrompue, et évite que les animaux se blessent ou se couronnent en s'agenouillant sur la pierre. La cour d'entrée du château de Windsor est pavée de cette manière.

Enfin, on a voulu remplacer par le bois tous les matériaux dont nous venons de parler. Les Russes, les premiers, l'employèrent en 1834 pour le pavage des rues de Saint-Petersbourg.

Le pavage en bois a été aussi essayé en Angleterre et en France; mais c'est surtout en Amérique qu'il est en honneur.

Le macadam n'est point un système de pavage, mais d'empierrement. C'est la route substituée à la chaussée pavée dans l'enceinte des villes, la route avec sa boue liquide et sa poussière.

Le bitume, ou asphalte, ne présente pas ces deux inconvénients; mais il est glis-

sant, ne peut être employé pour recouvrir les chaussées en pente; on l'emploie plus spécialement dans la construction des trottoirs.

Pour la construction des chaussées, la lutte reste donc circonscrite entre le macadam et le pavé.

Non-seulement Mac-Adam, ce magistrat écossais qui, à soixante ans, se fit cantonnier et en moins de trois ans remit dans son pays 450 milles de route en bon état, ce qui lui valut une récompense de 40,000 livres sterling, non-seulement Mac-Adam fut très-discuté de son vivant et l'est encore aujourd'hui, mais on lui conteste la priorité de sa découverte. « Le système de Mac-Adam, a dit Humboldt dans ses *Tableaux de la Nature*, système qui couvre les routes de boue en hiver et de poussière en été, était déjà pratiqué par les Péruviens avant l'arrivée des conquérants espagnols. »

Il est certain, d'autre part, que Trévaguet, inspecteur général des ponts-et-chaussées sous Louis XVI, avait mis la même méthode en pratique dans l'ancienne province du Limousin, à l'époque de Turgot.

Faits divers.

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

Plusieurs pharmaciens et négociants de notre ville ont été victimes d'une escroquerie qu'il nous semble utile de dévoiler pour mettre nos concitoyens et nos lecteurs des départements voisins en garde contre l'habile voleur qui se trouvait avant-hier à Orléans.

Un individu de grande taille, de force moyenne, portant barbe et cheveux châtains, paraissant âgé de 30 à 35 ans, se présentait muni d'échantillons chez les pharmaciens, leur proposant de l'alcool à très-bon compte.

S'il trouvait preneur, il partait pour aller chercher sa marchandise, revenait plus tard accompagné d'un commissionnaire et faisait entrer le fût à livrer dans le magasin. Là il insistait pour qu'on vérifiât son alcool et qu'on s'assurât, par le dosage, que le liquide était conforme à l'échantillon. L'opération faite, il touchait l'argent et disparaissait.

Seulement quand l'acheteur s'avisait de vouloir transvaser l'alcool, il en trouvait un litre environ, enfermé dans une sorte d'entonnoir de fer blanc établi sous la bonde du fût. Le restant était de l'eau pure.

Espérons que l'audacieux filou, qu'une première tentative couronnée de succès a pu encourager, ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.

**

Nous serons bientôt au niveau de la Calabre, dit une correspondance de Vaucluse. Depuis huit à dix jours, les vols se succèdent dans notre plaine : en une seule nuit, sept maisons de campagne ont été dévalisées sur le territoire de Villeneuve; et sur la route de Vaison à Carpentras, tous les voituriers ont été arrêtés dans une des dernières nuits.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Jean-Baptiste Arnold, peintre-photographe, et Anna Sauret, sans profession, tous deux de Saumur.

Romain Hégron, négociant, et Sarah-Ann Vincent, sans profession, tous deux de Saumur.

Maurice-Constant Clairret, employé d'octroi, et Joséphine-Marie-Louise Mauffray, sans profession, tous deux de Saumur.

Jean-Denis-Alphonse Simon, cavalier de manège, et Marceline-Camille Collasseau, journalière, tous deux de Saumur.

Ludovic-Bernard Reveillot, cordonnier, et Prudence Bouzior, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Raoul Feignoux, représentant de commerce, de Châtelleraut, et Juliette-Augustine-Athénais Pie, sans profession, de Saumur.

CRÉDIT GÉNÉRAL — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 29 novembre 1875.

LE SOURD, ou L'AUBERGE PLEINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Langlé, musique d'Adam.
Joué par MM. Desamps, Simon, Moreau, M^{mes} Leclerc, Debleye, Simon et Hennesse.

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de Paër.

Joué par MM. Diepdalle, Moreau et M^{lle} Mascart.

LE MARIAGE AUX LANTERNES

Opérelle en 1 acte, paroles de Michel Carré et Léon Battu, musique d'Offenbach.

Joué par M. Moreau, M^{mes} Mascart, Leclerc, Guibert et M. Pulton.

ORDRE : 1. Le Mariage aux lanternes ; 2. Le Maître de chapelle ; 3. Le Sourd.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Un nouvel ouvrage d'Alphonse Karr ayant pour titre : ... Plus c'est la même chose, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy. C'est la contre-partie de Plus ça change, publié avec tant de succès il y a quelques semaines. On retrouve dans ce livre, est-il besoin de le dire ? toute la verve du spirituel et célèbre auteur des Guépes et de tant d'autres œuvres remarquables.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castestuart, le duc de Ploskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65.511.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45.270.
PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74.442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur ; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68.415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TExier ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (531)

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

8^e année.
Parait tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro :
4^e par an.
Bulletin politique, Bulletin financier, Bilans des établissements de crédit, Recettes des chemins de fer, Correspondance étrangère, Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 40 — — — — —
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 30 — — — — —
12 — 30 — — — — —
6 — 40 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE 1875.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|---------------------------------------|--------|---------|------|---|---------|---------|------|-----------------------------------|--------|---------|---|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % jouissance décembre. | 66 50 | » 37 | » | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 740 | » | » | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 746 25 | 38 75 | » |
| 4 1/2 % jouiss. septembre. | 95 50 | » | » | Crédit Mobilier. | 185 | » | » | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 698 75 | 13 75 | » |
| 5 % jouiss. novembre. | 104 25 | » 35 | » | Crédit foncier d'Autriche. | 507 50 | » | » | Société autrichienne, j. janv. | 640 | 1 25 | » |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 477 50 | » | » | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 315 | » | 5 | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857. | 330 | » | » | Est, jouissance nov. | 370 | » | » | Orléans. | 320 50 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860. | 492 50 | » | 3 30 | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 963 75 | » | 1 25 | Paris-Lyon-Méditerranée. | 318 | » | » |
| — 1865, 4 %. | 500 | » | 50 | Midi, jouissance juillet. | 718 75 | » | 1 25 | Est. | 318 | » | » |
| — 1869, 3 %. | 350 | » | » | Nord, jouissance juillet. | 1200 | » | » | Nord. | 323 | » | » |
| — 1871, 3 %. | 331 25 | » | 75 | Orléans, jouissance octobre. | 987 50 | » | 2 50 | Ouest. | 317 | » | » |
| — 1875, 4 %. | 462 | » | » | Ouest, jouissance juillet, 65. | 613 75 | » | » | Midi. | 317 50 | » | » |
| Banque de France, j. juillet. | 2935 | » | » | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. | 1037 50 | » | 2 50 | Deux-Charentes. | 385 | » | » |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 595 | » | 5 | Compagnie parisienne du Gaz. | 34 | » | » | Vendée. | 332 | » | » |
| Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. | 495 | » | » | Société Immobilière, j. janv. | 315 | » | 5 | Canal de Suez. | 515 | » | » |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 355 | » 10 | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | | | | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. | 893 | » | » | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — —
9 — 1 — — — — —
1 — 33 — — — — —
4 — 12 — — — — —
7 — 23 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — —
9 — 50 — — — — —
13 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —

Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 4 h. 14.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

AU DÉTAIL,

UNE MAISON A CHAMPIGNY

Joignant M. Roy.

Et cinq hectares environ de vignes, terres et bois taillis, situés, pour la plus grande partie, sur la commune de Souzay, puis sur Parnay et Saint-Cyr.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour traiter, à M. TAYEAU, géomètre-expert à Bagneux, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (561)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LES

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE

DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins ; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

LES PERSONNES qui désirent guérir vite et bien : Urines irritées. — Écoulements. — Rétrécissements — Douleurs de la Vessie et des Reins. — Gravelle et Goutte, prendront tout de suite les OULES SUÉDOIS, seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules. 4 fr. (envoi franco). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultations écrites d'un grand médecin. Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre, Paris. (565)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

NOUVEAUTÉS

Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, à Saumur,

DEMANDE UNE BONNE OUVRIÈRE

pour conduire une machine à coudre.

Ouvrage assuré toute l'année, à 2 fr. 75 ou 3 fr. par jour, selon les capacités.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térebenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer ; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 50 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

A titre d'essai il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompt efficacité.

S'adresser, à Saumur, pharmacie Besson. (569)

GODENÈCHE

RESTAURATEUR

Rue du Portail-Louis, Saumur,

Informe les propriétaires qu'il prend en pension des chevaux à la journée, à la semaine, au mois et à l'année.

Conditions avantageuses. (530)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.

S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 2 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romain, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grandes cartes de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par M. de Brosses, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. La Vie des animaux illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 130 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes. 100 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes. 80 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
MICHAUD. Biographie, 45 volumes. 300 fr.
MARTIN (Henry). Histoire de France. 15 fr.
LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout in-8°, 7 volumes. 53 fr.
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr.
20 francs par mois.
DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustrés. 100 fr.
SEGUR (de). Histoire universelle. 27 fr.
DANGEAU. Journal de l'histoire de Louis XIV, 19 vol. in-8°. 410 fr.
LUNYEN (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 100 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Pour la fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ouvrage marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite dans les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigée par Mesdames Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 50 fr. — Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature musicale, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes.

ABONNEMENT : Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSE, rue Saint-Laud, 85, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.